

Le débat sur le “49.3” de retour à l’Assemblée nationale

Bastien Scordia : Lundi 25 mars 2024 :

Contribuer à une “reparlementarisation du régime” sans préjudice d’une réécriture plus large de notre Loi fondamentale. C’est l’ambition des députés écologistes, qui ont déposé une proposition de loi constitutionnelle “pour un article 49 (de la Constitution) respectueux de la représentation nationale”. Un texte que la commissions des lois de l’Assemblée nationale s’appête à examiner, ce mercredi 27 mars, dans le cadre de la niche du groupe écologiste. Le passage en séance publique est, lui, fixé au 4 avril.

Porté par le député de l’Isère Jérémie Iordanoff, ce texte entend tout d’abord rendre obligatoire l’engagement de la responsabilité du gouvernement devant les députés, alors qu’il ne s’agit que d’une faculté pour le Premier ministre aujourd’hui, comme indiqué au premier alinéa de l’article 49 de la Constitution. “En toute logique, un gouvernement parlementaire ne saurait déterminer et conduire la politique de la nation sans détenir expressément, dès sa formation, la confiance du Parlement, explique l’auteur de la proposition de loi. Et la confiance ne se présume pas.”

Sans surprise, la proposition de loi des écologistes vise surtout – et c’est un vieux débat – à supprimer le troisième alinéa de l’article 49 de la Constitution, le fameux “49.3”, qui permet au gouvernement de faire passer sans vote un texte à l’Assemblée nationale. C’est la “marque d’un exercice vertical du pouvoir (qui) dégrade notre démocratie”, expliquent les députés en évoquant un dispositif qui “a récemment changé de nature” puisque, estiment-ils, “initialement sa vocation était, à titre exceptionnel, de mettre un terme à des dissensions au sein d’une majorité jugée indisciplinée. Mais son usage est devenu, sous le gouvernement Borne, l’arme expéditive d’un gouvernement ne disposant pas d’une majorité absolue”. Pour les écologistes, il y aurait donc urgence à “changer de paradigme”. “L’exécutif doit faire avec le législateur”, insiste Jérémie Iordanoff, qui a d’ailleurs lancé une pétition pour réclamer l’abrogation du “49.3”, laquelle pétition a recueilli quelque 220 000 signatures. Des soutiens que le parlementaire ne manquera pas de mettre en avant lors de l’examen de sa proposition de loi.